



Le Ministre des Finances

Communiqué de presse

Ministre Geens se félicite de la nouvelle étape dans l'Union bancaire.

Un an après l'accord sur le premier pilier de l'union bancaire (supervision unifiée), un accord est intervenu sur le deuxième pilier (SRM) : un mécanisme unique de résolution s'appuyant sur un fonds unique de résolution. Les deux piliers sont indissociables : une supervision adéquate, et une résolution efficace des banques quand les choses tournent mal.

La Belgique a toujours préconisé une procédure de décision efficace, et, avec cet accord, cet objectif a été atteint.

De plus, il s'agit d'un fonds unifié, même si, dans un premier temps, le fonds sera encore constitué de compartiments nationaux. Pour obtenir l'accord de chacun, le Fonds trouvera également son fondement dans un accord intergouvernemental.

Avec cet accord, les négociations avec le Parlement européen peuvent d'ores et déjà être entamées. La prochaine étape est le troisième pilier de l'Union bancaire, un mécanisme unifié de garantie des dépôts. Une étape importante a été réalisée hier sur ce plan avec l'accord entre le Conseil et le Parlement sur la révision de la Directive relative aux systèmes de garantie des dépôts.

Comme le souligne le Ministre Geens : " Après de longues et intenses négociations, nous sommes parvenus à élaborer un élément essentiel dans la construction de l'Union bancaire européenne. Enregistrer un tel progrès en si peu de temps en Europe, c'est du jamais vu. L'accord contient des améliorations en matière de gouvernance, et prévoit une entrée en vigueur simultanée du règlement SRM et de l'accord intergouvernemental. La Belgique a insisté sur ce point. Avec ce mécanisme unique de résolution s'appuyant sur un fonds unique de résolution, nous serons parés pour l'avenir ".

Porte-parole: Davine Dujardin : 02 574 84 08 - 0472 74 94 40 –
davine.dujardin@ckfin.minfin.be

Kabinet Koen GEENS, Minister van Financiën
Wetstraat 12
1000 Brussel

Cabinet Koen GEENS, Ministre des Finances
Rue de la Loi 12
1000 Bruxelles

.be